



LE JOURNAL NUMÉRIQUE DE LA LIGUE
AU SERVICE DES CLUBS

LA LIGUE

et vous!

N°9

SOMMAIRE

Page 2 :

Statut de l'Arbitrage

Page 3 :

Coupe de France

Pages 4 & 5 :

Modifications réglementaires

Page 6 :

Saisie des licences

Pages 7 & 8 :

Les Procès Verbaux

Page 9 :

Nous joindre

75 77 78 91
92 93 94 95



Statut de l'Arbitrage

Situation des clubs vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage : le point.

Conformément aux dispositions du Statut de l'Arbitrage, les clubs participant aux compétitions officielles ont l'obligation de mettre des arbitres à la disposition des instances, le nombre d'arbitres variant suivant le niveau de l'équipe première du club (cf. *Règlement du Statut de l'Arbitrage – Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*).

Dans le cadre du contrôle du respect des obligations des clubs, leur situation vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage est examinée 2 fois par saison : l'une arrêtée au 28 Février et l'autre au 15 Juin :

Au 28 Février, il s'agit de vérifier que les clubs disposent du nombre d'arbitres requis au sens de l'article 33 du Statut de l'Arbitrage

Rappel n°1 : l'arbitre dont la demande de licence Renouvellement a été saisie après le 31 Août ne représente pas son club pour la saison en cours.

Rappel n°2 : le candidat ayant réussi la théorie avant le 28 Février est considéré comme couvrant son club à cette date.

Au 15 Juin, il s'agit de vérifier que chaque arbitre du club a effectué le nombre minimum de matchs requis pour couvrir son club (15 pour les arbitres de Football à 11 et pour les arbitres de Ligue Futsal et 7 pour les arbitres de District Futsal, étant précisé que ce nombre est réduit prorata temporis pour les nouveaux arbitres).

Rappel n°1 : ce 2^{ème} examen détermine la situation **définitive** du club vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage ; ainsi, eu égard à l'objet de ce 2^{ème} examen, un club en règle au 28 Février peut être *in fine* déclaré en infraction si les arbitres du club n'ont pas effectué le nombre minimum de matchs requis sur la saison.

Rappel n°2 : les clubs ont tout loisir d'effectuer, à l'aide du logiciel Footclubs, un suivi des désignations de leurs arbitres.

Il est par ailleurs précisé qu'un examen préliminaire est effectué au 31 Août et ce, afin de (i) alerter les clubs ne comptant pas le nombre d'arbitres requis à cette dernière date de leur situation d'infraction, et (ii) leur permettre de présenter des candidats à l'arbitrage aux sessions de formations organisées par les instances avant le 28 Février.

Découvrez le [calendrier des Formations Initiales en arbitrage proposées sur le territoire francilien](#) !

Etant précisé qu'un club peut présenter un candidat sur une formation organisée dans un autre District que son District de rattachement.



Coupe de France

Tirage au sort du 5ème tour !

DOURDAN SPORTS	D2	LINAS MONTLHERY ESA	N3
MONTRouGE FC 92	N3	VILLEJUIF US	R1
SAINTE GENEVIEVE FC	N2	MUREAUX OFC	N3
TREMP LIN FOOT	D1	PARIS 15 AC	R2
NEUILLY SUR MARNE SFC	R1	POISSY AS	N2
ARGENTEUIL RC	R2	VERSAILLES FC 78	N1
LUSITANOS SAINT MAUR	N2	AUBERVILLIERS FCM	N3
ST LEU 95 FC	R1	RED STAR FC	N1
VGA SAINT MAUR	R2	LE MEE SPORTS	N3
HARDRICOURT US	R3	SARCELLES AAS	R2
ESPERANCE AULNAYSIENNE	R1	DRANCY JA	N3
RACING CF	N2	CRETEIL LUSITANOS US	N2
MANTOIS 78	R1	PARIS 13 ATLETICO	N1
MARCOUSSIS NOZAY VDB	D1	ISSY FC	R3
GONESSE RC	D2	SURESNES JS	R2
RUEIL MALMAISON FC	R2	FLEURY 91 FC	N2
BRETIGNY FCS	N3	IVRY US	N3
MEAUX ACADEMY CS	R1	ULIS CO	N3
VITRY CA	N3	CLAYE SOUILLY SPORTS	R1
TORCY PVM US	R1	GRIGNY US	R2



Règlements 2022/2023

Ils sont en ligne !

Retrouvez les **Règlements de la Ligue** pour la **saison 2022-2023** dans la rubrique « [Documents - Règlements](#) » de notre site Internet.

Nous vous proposons ci-dessous une **synthèse des principales modifications apportées aux Règlements de la Ligue et applicables à compter du 1^{er} Juillet 2022** :

Le Règlement Sportif Général

Article modifié par l'Assemblée Fédérale du 18 Juin 2022

. **Article 7.5** sur le nombre de joueurs « Mutation » chez les jeunes dans les compétitions officielles de la Ligue.

NB : des dispositions spécifiques sont applicables lors des rencontres comptant pour l'épreuve éliminatoire de la Coupe GAMBARDELLA (cf. Règlement de cette épreuve).

Articles modifiés par le Comité de Direction de la Ligue du 27 Juin 2022

. **Article 7.8** sur le nombre de doubles licences : ajout du Championnat Régional Futsal Féminin dans la liste des compétitions dans lesquelles il n'y a pas de limitation du nombre de doubles licences.

. **Article 8** sur la vérification des licences : précision sur la procédure de vérification de l'identité des joueurs.

. **Article 10** sur le calendrier / **Article 20.6** sur les terrains impraticables : introduction d'une mesure dérogatoire permettant aux clubs, sous réserve du respect de la procédure définie, de ne pas tenir compte de la situation officielle d'une rencontre telle qu'elle est affichée sur le site Internet de la Ligue.

. **Article 12.2** sur les compétitions organisées par la Ligue : ajout du Challenge National Futsal Féminin (dont la création a été décidée par l'Assemblée Fédérale du 11 Décembre 2021) dans la liste des épreuves éliminatoires des Coupes Nationales organisées par la Ligue.

NB : comme pour les autres épreuves éliminatoires, le Comité de Direction de la Ligue a adopté un Règlement spécifique pour l'épreuve éliminatoire du Challenge National Futsal Féminin.

. **Articles 14, 40.1 et 40.2** : les conséquences sportives de la perte d'un match par pénalité ou pour erreur administrative.



Règlements 2022/2023

Les Règlements des Compétitions

(Règlements modifiés par le Comité de Direction de la Ligue du 27 Juin 2022)

Règlement du Championnat Féminin Seniors

- . **Article 5.3.1** : accession au Championnat de D3 Féminin (dont la création a été décidée par l'Assemblée Fédérale du 18 Juin 2022)
- . **Article 6.2** : plage horaire pour le déroulement des rencontres et modification d'horaire

Règlements des Championnats U15 F et U18 F

- . **Article 6.2** : plage horaire pour le déroulement des rencontres et modification d'horaire

Règlement du Championnat U20

- . **Article 5.3** : modification de l'appellation des divisions
- . **Article 6.2** : plage horaire pour le déroulement des rencontres et modification d'horaire

Règlement du Championnat U15

- . **Article 5.3** : dispositions applicables à la fin de la saison pour la constitution du Régional 1 en 2023/2024

Règlement de la Coupe Nationale Futsal

- . **Article 6** : obligation d'avoir un gymnase doté d'une tribune pour la Finale Régionale
- . **Article 7** : obligation d'être détenteur d'une licence Futsal pour participer à cette épreuve (décision du Comité Exécutif de la F.F.F. du 20 Mai 2022)

Règlement du Championnat Régional Futsal

- . **Article 6.2** : plage horaire pour le déroulement des rencontres de R1 et modification d'horaire

Règlement du Championnat Régional Futsal

- . **Article 7** : participation des joueuses licenciées après le 31 Janvier

Règlement du Challenge National Futsal Féminin

- . Adoption d'un Règlement spécifique pour la phase préliminaire de cette épreuve dont la création a été décidée par l'Assemblée Fédérale du 11 Décembre 2021

Les modifications apparaissent en gras italique dans les différents Règlements.



Procès Verbaux

Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors



Commission des Statuts et Règlements & Contrôle des Mutations

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives



Commission Régionale Futsal



Procès Verbaux



Commission Régionale du Football Féminin

Commission Régionale du Football Entreprise & Critérium



Commission Régionale Outre-Mer

Commission Régionale Football Loisirs





Nous Joindre

Horaires d'ouvertures du standard téléphonique

01 42 44 12 12

LUN. - VEN.

09H30 - 12H30

13H30 - 17H30

SAM. - DIM.

Permanence Téléphonique



Contacts

DELAITRE Manon

01 85 90 03 79

Chargé de Formation BMF

D'ANDRADE Mélanie

01 85 90 03 77

Département Technique

LERMA Lenaïck

01 85 90 03 71

Département Technique

NOGUEIRA Stacy

01 85 90 04 73

Chargée de Formation BEF

RUMPLI Alexandre

01 85 90 04 90

Responsable IR2F

SALISSOU Raïssa

01 42 44 12 25

Formation Initiale Arbitrage

Retrouvez toute l'actualité du
Football Francilien sur les réseaux



paris-idf.fff.fr

